

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 Avril 2018**

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 26 Mars 2018

Secrétaire de séance élu: M. Alain PICHON

**V. Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

La procédure de révision du document d'urbanisme initiée le 12 octobre 2015 a abouti au dossier de projet de révision du PLU qui doit être à présent arrêté par le conseil municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes et soumis ultérieurement à enquête publique.

A cet égard, Monsieur le Maire rappelle les objectifs poursuivis par la commune dans le cadre de l'élaboration/la révision du PLU, à savoir :

- **Elaborer un document d'urbanisme qui soit compatible avec la législation** (lois Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, d'Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 et d'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové du 28 mars 2014) **et les documents d'urbanisme supra-communaux** (tels que le SCOT du Beaujolais)
- **Redéfinir** les zonages, les alignements ainsi que les Espaces Boisés Classés.
- **Maintenir** un rythme de croissance raisonné et organisé le développement et le renouvellement urbain de la commune pour soutenir l'animation et la vie du village.
- **Poursuivre** la diversification de l'offre de logements en favorisant le développement d'une offre locative, ainsi que pour l'accès à la propriété pour les primo-accédant pour attirer et maintenir les jeunes ménages sur la commune, proposer des logements pour les personnes à mobilité réduite et ainsi favoriser la mixité sociale et générationnelle et soutenir le renouvellement démographique.
- **Préserver** le patrimoine architectural de la commune et la qualité du cadre de vie, avec la protection des parcs.
- **Eviter** l'étalement urbain pour préserver les espaces agricoles et naturels de la commune
- 

Monsieur le Maire rappelle également les modalités de la concertation, qui ont été les suivantes :

Conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, une concertation préalable a été organisée, associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

La concertation a pour objectif :

- de fournir une information claire sur le projet de PLU tout au long de son élaboration ;
- d'offrir au plus large public la possibilité de s'exprimer et d'exposer leurs attentes et leurs idées

La concertation a été organisée selon les modalités suivantes :

- L'information du public a été assurée par :

- La mise à disposition en mairie des documents de synthèse de chaque phase (diagnostic / PADD), durant toute la phase de concertation
- La mise en place de panneaux d'exposition en mairie, synthétisant chaque phase (diagnostic / PADD) au fur et à mesure de leur élaboration
- La publication d'un article sur le site Internet de la Commune
- Le public a fait connaître ses observations dans un registre ouvert en mairie pendant toute la durée de la concertation.
- Réunions avec les PPA ont été organisées les :  
06 Février 2017 pour présentation du Diagnostic du Territoire  
16 Octobre 2017 pour présentation du PADD  
12 Mars 2018 pour présentation du règlement et plan de zonage
- Deux réunions publiques d'échange et de concertation ont été organisées les :  
19 Juin 2017 pour la présentation du Diagnostic du territoire  
20 Novembre 2017 pour la présentation du PADD

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les délibérations du conseil municipal, en date du :

- 08/06/2009 ayant approuvé le PLU, modifié le 11/10/2011 et le 22/09/2014, modification simplifiée

n° 1 le 14/09/2015

- 12/10/2015 ayant prescrit la révision du document d'urbanisme et fixant les modalités de la concertation

- 06/11/2017 application en cours d'élaboration du Plu l'ensemble des articles R 151-1 à R 151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ayant eu lieu au sein du conseil municipal le 06/11/2017 ;

Vu le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-14, L. 300-2 et R. 153-3 ;

Vu la délibération de l'organe délibérant du conseil municipal en date du 12 Octobre 2015 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

Vu le bilan de la concertation présentée par Monsieur le Maire;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **Décide,**

1 – d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il a été présenté;

2 – de soumettre pour avis le projet de plan local d'urbanisme aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

La présente délibération et le plan local d'urbanisme annexé à cette dernière seront transmis au préfet du département du Rhône.

Conformément à l'article L. 153-22 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de plan local d'urbanisme, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois.

## **II. tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2019**

Attention la personne doit avoir 23 ans en 2019 soit né en 1996

| <b>NOM</b>                 | <b>PRENOM</b> | <b>DOMICILE</b>           |
|----------------------------|---------------|---------------------------|
| JUST épouse<br>DESCOTE     | Nicole        | 187, chemin de Fromentin  |
| LEFEBVRE épouse<br>COUTARD | Delphine      | 278, rue des Plantières   |
| ROUSSET                    | Isabelle      | 122, rue des Auges        |
| MICHALET                   | Juliette      | 6, la Rouette             |
| LOPEZ                      | Christophe    | 76 C impasse des Lauriers |
| PARIOST                    | Virginie      | 20, rue du Général Macon  |

## **VI Comptes rendus des différentes commissions :**

A. Commission Scolaire :

- CCE : pour la journée citoyenne, le samedi 26 Mai 2018, il sera organisé le ramassage du printemps. Il est demandé la présence des élus ce jour-là.
- TAPS : une réunion est prévue le lundi 23 avril 2018 pour l'organisation à la rentrée scolaire 2018-2019 du temps des activités périscolaires avec les parents d'élèves, la directrice de l'école publique, les associations, le directeur des Taps, les élus.

## **VIII. Réunions de commissions**

- Commission bâtiments le jeudi 03 Mai 2018 à 20 h 30 en Mairie.
- Commission commerce le lundi 16 Avril 2018 à 20 h 30 en Mairie

## **IX Prochaine réunion du Conseil Municipal :**

**Le Lundi 04 Juin 2018 à 20 h 30**